

Procès-verbal de la réunion **du Conseil Municipal du 01 Septembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le premier du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 26 août 2014.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Paul CANION, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, Mme Maryse CARLIER, M. Alain CLOEZ, M. Gilles DE MACEDO, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Christian JEUNE, M. René LECUYER, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etait excusée et ayant donné procuration : Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Cédric GREVIN.

Etait absent et excusé : M. Guy FACQ.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

Réforme des rythmes scolaires :

- Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire
- Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent
- Recrutement d'agents vacataires
- Recrutement de bénévoles
- Convention avec les associations dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Indemnité au Percepteur :

- Commune
- Service des eaux

Tarif cantine scolaire

Tarif garderie périscolaire

Questions diverses

En début de réunion, le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « tarif garderie périscolaire ».

Cette demande est motivée par le fait que les activités périscolaires sont organisées les mardi, jeudi, et vendredi. Par contre, les lundis de 15 h 30 à 16 h 30 se déroulent les A.P.C. (Activités Pédagogiques Complémentaires) qui ne concernent qu'une partie des enfants.

Il s'avère donc nécessaire de mettre en place pour la période de 15 h 30 à 16 h 30 une garderie périscolaire dont il conviendrait de fixer l'éventuel tarif.

Cette demande est acceptée à l'unanimité et est inscrite à l'ordre du jour.

1. Réforme des rythmes scolaires :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé à la majorité la mise en place d'activités périscolaires à partir de la rentrée du 2 septembre 2014.

Ces activités périscolaires se dérouleront les mardi, jeudi et vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

Pour assurer l'animation de ces activités périscolaires, il a été fait appel à candidatures auprès d'enseignants, de vacataires disposant d'une compétence adaptée, de bénévoles soit à titre individuel, soit membres des associations locales.

De plus, les 3 ATSEM, salariées de la commune, seront également impliquées dans ces activités.

Le Maire informe que 3 enseignants, 8 vacataires et 6 bénévoles ont été retenus.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au recrutement des 3 enseignants suivants :

Mme Sylvie MONNOYER	1 h/semaine
Mme Axelle RAIMBAULT	2 h/semaine
M. Cédric MESSAGER	1 h/semaine

Leur rémunération sera fixée conformément à la note de service du Ministère de l'Education Nationale du 26 Juillet 2010 avec un plafond de 25 € brut de l'heure.

Les propositions pour les 3 enseignants sont soumises alternativement au vote du Conseil Municipal qui se prononce comme suit :

Mme Sylvie MONNOYER	Votants 18	Pour 17	Contre 1	Abstention 0
Mme Axelle RAIMBAULT	Votants 18	Pour 17	Contre 1	Abstention 0
M. Cédric MESSAGER	Votants 18	Pour 17	Contre 1	Abstention 0

Le Maire soumet à la délibération du Conseil Municipal l'autorisation de recruter les 8 agents vacataires suivants :

Mme Audrey DUBOIS	3 h/semaine	15 € brut/heure
M. Samuel JETTE	1 h/semaine	15 € brut/heure
M. Benoit BAUCHARD	1 h/semaine	15 € brut/heure
Mme Françoise LECUPPRE	1 h/semaine	15 € brut/heure
M. Dominique WARGNEZ	1 h/semaine	27 € brut/heure
	(intervenant indépendant professionnel)	
M. Jean-Baptiste PARISSÉ	1 h/semaine	27 € brut/heure
	(intervenant indépendant professionnel)	
Mme Stéphanie PETITBERGHIEN	3 h/semaine	15 € brut/heure
Mme Jocelyne BEAUVILLAIN	1 h/semaine	15 € brut/heure

Madame Françoise LECUPPRE informe le Conseil Municipal de son engagement à reverser son indemnité au profit des Restaurants du Cœur.

Le recrutement des 8 agents vacataires est soumis alternativement au vote du Conseil Municipal qui se prononce comme suit :

Mme Audrey DUBOIS	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0
M. Samuel JETTE	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0
M. Benoit BAUCHARD	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0
Mme Françoise LECUPPRE	Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
M. Dominique WARGNEZ	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0
M. Jean-Baptiste PARISSE	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0
Mme Stéphanie PETITBERGHEN	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0
Mme Jocelyne BEAUVILLAIN	Votants 18	Pour 16	Contre 2	Abstention 0

Le Maire sollicite ensuite le Conseil Municipal pour l'autoriser à recruter les 6 bénévoles suivants :

M. Geoffrey PAUL à titre individuel	1 h/semaine
M. Henri LECUPPRE au titre de l'association du club d'échecs	1 h/semaine
Mme Amélie BOUFFLET au titre de l'association du club des Chica's Dance	2 h/semaine
Mme Sabine FERMON au titre de l'association du club des Chica's Dance	2 h/semaine
Mme Jennifer SOIGNEUX au titre de l'association du club des Chica's Dance	1 h/semaine
Mme Cécilia TONDEUR au titre de l'association du club des Chica's Dance	1 h/semaine

Le Conseil Municipal se prononce alternativement sur les propositions concernant chaque bénévole.

Le Maire précise que M. Geoffrey PAUL ne prend pas part au vote pour sa candidature.

Résultat du vote :

M. Geoffrey PAUL	Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0
M. Henri LECUPPRE	Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Amélie BOUFFLET	Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Sabine FERMON	Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Jennifer SOIGNEUX	Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Cécilia TONDEUR	Votants 18	Pour 18	Contre 0	Abstention 0

Le Maire informe d'autre part le Conseil Municipal que les 3 ATSEM concernées sont :

Mme Catherine BAILLON	3 h/semaine
Mme Séverine BETHEGNIES	3 h/semaine
Mme Marie-France TALMA	3 h/semaine

De même, le Maire donne communication des différentes activités proposées par les différents intervenants (tableau ci-joint en annexe).

D'autre part, le Maire précise :

- qu'il n'y a pas de recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent,
- que les bénévoles « membres d'associations » sont recrutés à titre personnel et qu'il n'est donc pas nécessaire de soumettre au Conseil Municipal une proposition de convention avec les associations concernées.

2. Indemnité au Percepteur :

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur l'indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux.

L'assiette de cette indemnité est la moyenne annuelle des dépenses des 3 derniers exercices avec un pourcentage dégressif par tranche.

Sur ces bases, l'indemnité proposée au titre :

- de la commune est de 477,98 € brut
- du service des eaux est de 299,27 € brut

Les 2 propositions d'indemnité sont soumises alternativement au vote du Conseil Municipal :

↳ **Indemnité au titre de la commune : 477,98 € brut**

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

↳ **Indemnité au titre du service des eaux : 299,27 € brut**

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

3. Tarif « cantine scolaire » :

Dans le cadre du contrat avec la société API, il a pu être obtenu une réduction de prix de 31 centimes par repas liée au fait que des communes avoisinantes ont également signé un contrat avec la société API, ce qui réduit les coûts de livraison.

Le Maire propose, de ce fait, de ramener le prix du ticket de cantine de 3,25 € à 3,10 €.

Après un échange d'avis, la proposition de réduction du tarif à 3,10 € est mise au vote :

Votants	18
Pour	10
Contre	8
Abstention	0

4. Tarif « garderie périscolaire » :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la garderie périscolaire fonctionnerait le lundi de 15 h 30 à 16 h 30.

Après discussion sur la gratuité ou non, le Conseil Municipal est sollicité pour la délibération relative au principe de gratuité étant rappelé que les activités périscolaires sont gratuites.

Délibération du Conseil Municipal pour le principe de gratuité :

Votants	18
Pour	2
Contre	16
Abstention	0

Suite à cette première délibération, il est proposé le tarif de 1 €.

Délibération du Conseil Municipal pour le tarif de la garderie périscolaire à 1 € :

Votants	18
Pour	9
Contre	6
Abstentions	3

Le tarif de 1 € est adopté.

5. Questions diverses :

↳ **Salle des sports :**

Les derniers travaux à réaliser sont au niveau de la menuiserie.

La réception de la salle devrait se faire le 8 ou 9 septembre avec, à priori, une disponibilité effective vers le 15 septembre 2014.

Un règlement intérieur sera élaboré et soumis au Conseil Municipal prochainement.

Une étude est en cours au niveau de l'entretien des sols (par nos soins ou via une société spécialisée).

↳ **Trottoir rue Pasteur :**

Les travaux de réfection prévus débutent le 2 Septembre.

↳ **Marché :**

Après discussion, le marché « place Talma » se tiendra 1 samedi sur 2 pour répondre à la demande des commerçants et de la population et non plus les deuxième et quatrième samedis du mois.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 15